L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 22 FEVRIER 1890.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

JEUNE homme français, 26 ans, bien recommandé, demande place de surveillant ou comptable sur une plantation. Adresser offres U. M. Parriar, 4, 24 str. cor. Bowery, New York. 22 fév—2.

ON DEMANDE.

UNE bonne femme de chambre, 407 avenue Esplanade. 22 fév—2f

CENT habiles couturières pour faire du linge de dessous pour dames. De l'emploi toute l'année pour les plus compétentes. Rendle & Lehman, 171 sud Remparts. 17fév—

A VENDRE.

A BON marché, un piano français en parfait état. S'adresser au No 261 de la rue Dumaine, coin Johnson. 21 fév—2f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 7me jour de février 1890, jugement a été rendu dans l'affaire ci-dessous mentionnée, dans les chiffres suivants, savoir: Joséphine Barrère, femme de Charles Biscontaux, vs son mari.

Sur motion de Martin Voorhies, avocat de la demanderesse, [illegible] il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le [illegible] janvier 1890 soit maintenant confirmé et rendu final, et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Joséphine Barrère, femme de Charles Biscontaux, et contre Charles Biscontaux, son mari, décrétant une séparation de biens entre eux et une dissolution de la communauté de gains et d'acquêts entre eux, aux dépens du défendeur.

Jugement rendu le 3 février 1890.
Jugement signé le 7 février 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de février en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.

TH. BUISSON, Député Greffier.
15 fév—5f en 30 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Isaac Williams Patten.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,357—Division [illegible]—Attendu que William Thomas Patten a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Isaac Williams Patten, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22fév—22 27—2 mars.

Succession de Adolphe Frisache.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,345—Division C. Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adolphe Frisache, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 fév—22 27—mars 2

Succession de Michael Kain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,306—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Kain, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 fév—14 19 23

Succession de John Law.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,166—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 fév—21 26—2 mars

Succession de John Jackson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,085—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James Jackson, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 fév—21 26—2 mars

Succession de Veuve P. G. Gilpard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,887—Division [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Forbes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 fév—20 25—1er mars

Succession de Mme Elizabeth Heisel, épouse décédée de Joseph Coleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,349—Division E—Attendu que Joseph Coleman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Heisel, épouse de Joseph Coleman, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 fév—21, 26—2 mars

Succession de F. Andrien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,613—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par A. G. Ricks, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 fév—14 19 22

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 29,261—Division E—Wm Schreiber vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Wm Schreiber soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, notaire, en cette ville, à son bureau, No 49 rue du Camp, SAMEDI, le 1er jour de mars 1890, à 11 h. A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre l'application du pétitionnaire pour une décharge et pour toutes autres affaires qui concernent leurs intérêts, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 21 février 1890.
(Signé): FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
22 février—22 28—6 mars.

Thomas H. Brady vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,018—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas H. Fallon, comme syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 fév—16 21 25

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Mathias H. Duncan vs ses créanciers—No 29,2[illegible]—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Mathias H. Duncan soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant D. Tr[illegible], notaire, en son bureau, No 179 rue Commune en cette ville, le LUNDI [illegible] jour de mars 1890, à 11 heures A. M., afin que les créanciers délibèrent sur les affaires du dit pétitionnaire, élisent un syndic et votent pour ou contre sa décharge, et sur toutes autres questions qui pourraient leurs être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues. Et que Jas. Brewer, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1890.
Signé: FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 fév—5 21—16 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,184—Division A—John L. Lelande vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John L. Lelande soit acceptée [illegible] LUNDI 3 mars 1890, à 11 heures A. M., au No 17 Commercial Place, [illegible]
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]

ASSURANCES.

Conformément aux Règlements de sa Charte, la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:

Primes d'incendie	$107,066 13	
Primes de rivières	2,183 68	
		$109,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889	$36,032 52	
Primes remboursées et commission	19,807 60	
Réassurances	5,435 47	
		$61,272 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter—		
Intérêts, loyers et escompte		$17,936 83
Revenu net		$125,914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters, Bulletin et Salvage Corps, dépenses générales et salaires	26,735 59	
		76,600 02
		$49,314 03
A déduire—Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés		$5,396 25
Bénéfices bruts pour 1889		$43,917 78
Moins—Pertes encourues en 1888 et payées en 1889		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques	$12,988 48
Primes en cours de collection	31,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, [illegible] St. Bernard Steam Fire Company, un Bataillon Washington Artillery	151,289 40
Métairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company	32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	23,383 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	41,239 42
Billets à recevoir pour primes	2,504 77
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,997 68
Warrants de l'Etat	83 00
Débiteurs divers	1,824 82
	$370,472 03
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts	1,306 89
Actif total	$371,779 91

PASSIF.

Actif comme ci-dessus		$371,779 91
Pertes ajustées et non ajustées	$5,110 00	
Dividendes non réclamés	286 25	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de polices		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.
[Signé] E. R. TRIST, [Sceau.] Notaire.

DIRECTEURS.
Manuel Abascal, E. Lorenzini,
R. J. Hébert, P. Fouts,
C. T. Dugazon, G. Pitot,
H. Gally, Ad. Schreiber,
S. Gumbel, C. E. Schmidt,
J. W. Hincks, J. Tuyès.
17janv—1m

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$415,699 25	
Sur les risques de rivière	22,586 57	
Sur les risques de mer	12,249 19	
		$450,535 11
A ajouter: Primes non acquises de 1888		102,423 94
Total des primes		$562,960 05
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		$28,906 49
Revenu total		$591,875 94
A déduire: Pertes payées: Sur risques d'incendie	$190,110 41	
Sur risques de rivière	16,893 83	
Sur risques maritimes	10,589 91	
Total pertes payées	$217,593 95	
Primes remboursées et cancellations	47,796 50	
Commissions	33,305 06	
Réassurances	25,298 44	
Taxes et licences	7,323 59	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of Underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc	37,965 86	
Total des déboursés		$402,0[illegible] 02
Surplus		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés		$114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		33,500 00
Profits net		41,704 20
		$189,792 52

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main, à la banque	$98,632 81	
Au bureau	3,923 65	102,256 46
$113,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, intérêts courants		120,900 00
$190,340 bons à primes de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés		149,669 80
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent		31,500 00
$20,000 bons de la Louisiane 4 pour cent		18,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)		8,504 64
Une action du capital du Board of Trade		75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange		175 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co		595 00
Une action French Opera House Co		250 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co		50 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters		150 00
Primes en cours de perception		49,818 58
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc		2,000 00
		$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	25,000 00
Dividendes non payés	1,381 00
Réservé pour risques non expirés	114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	33,500 00
Balance (non compris le dividende de juillet 1889)	29,704 20
	$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Fait et signé sous serment devant moi, ce 16 janvier 1890.
M. T. DUCROS, notaire.
133 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé) H. MENGE. FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD. [illegible] SCHWABACHER. F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter la somme de $25,000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $40,000 au crédit du dit fonds.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.
17 janv—1m

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivière, aux taux les plus [illegible]

DIRECTEURS:
[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires

Grand Tirage Mensuel, à L'ACADEMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 11 MARS 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	300	30,000
100 Lots de	200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [illegible]

S'adresser à
M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank, New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le Président d'une institution [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur dans le Sixième District.
Succession de Mary Ann Duggan, femme de Paul J. Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,208—En vertu d'un writ de fieri facias contre Paul J. Christian et en faveur de Marie Louise Christian, femme de J. B. Shelmire, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La moitié d'intérêt indivise de Paul J. Christian, défendeur, dans la propriété ci-après décrite, à savoir: Dix-sept lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville (anciennement paroisse Jefferson en cet Etat) et qui est connu comme Hurstville, dans l'ilet borné par les rues Arabella, Joseph, Plaquemines et Ferrier, et qui est désigné comme ilet No 42 sur un plan dressé par F. N. Tourné, en date du 15 février 1860, déposé pour référence en l'étude de A. Commandeur, alors notaire en cette ville; les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 10 inclusivement et les Nos 14 à 20 inclusivement, lesquels lots Nos 1 à 10 inclusivement, se touchent et mesure chacun trente pieds de face à la rue Joseph, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Joseph et Plaquemines et le lot No 10 l'encoignure des rues Joseph et Ferrier. Les lots Nos 14 à 20 inclusivement se touchent et mesurent chacun, trente pieds de face à la rue Arabella sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, le lot No 20 forme l'encoignure des rues Arabella et Plaquemines. Laquelle dite propriété a été acquise par Paul J. Christian de James J. Corson, par acte passé pardevant T. J. Beck, ancien notaire en cette ville, le 18me jour d'août 1869.

2° Le tout de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les propriétés et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, anciennement une partie de la paroisse de Jefferson, en cet Etat, connue comme Rickerville, et formant une partie d'un certain ilet de terre, borné par les rues St-Charles, Jeannette, Octavia et l'avenue Peters, désigné comme ilet No 53, sur un plan dressé par Benjamin Buisson et William T. Thompson, voyers, le 23 mars 1849, déposé en l'étude de Joseph R. Beard, anciennement notaire en cette ville. La dite portion de terre est désignée sur un plan fait par Charles G. de Lisle le 16 mars 1869 annexé à un acte de vente passé pardevant Selim Magner, notaire en cette ville, connu par la lettre C et mesurant, conformément au dit plan, [185] cent quatre-vingt cinq pieds de face à l'avenue Peters, sur une profondeur et face à la rue Jeannette de cent cinquante pieds entre lignes égales et parallèles.
La portion de terre ci-dessus décrite a été acquise par Paul J. Christian de Mlle Mary A. May, par acte passé pardevant Selim Magner, notaire, le 19 avril 1869.

3° Le tout de la propriété ci-après décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, anciennement ville de Jefferson, paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'ilet No 41 borné par les rues Plaquemines, Berlin, Chestnut et l'avenue Napoléon, et marquée "B" sur un plan de Paul E. Théard, en date du 11 mai 1858, et annexé à un acte de la même date entre la ville de la Nouvelle-Orléans et de Mme Wi[illegible] son passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, en cette ville; la dite portion de terre mesure, au pied américain, soixante-trois pieds et dix pouces de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure de la rue Plaquemine et l'avenue Napoléon, et est composée d'une portion de terre désignée sur le plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du trente-un mars 1858, déposé en l'étude d'Eusèbe Bouny, notaire, pour référence comme lots Nos 7 et 8 et cette partie du lot No 9 dans le fond. Laquelle dite propriété a été acquise par le dit Paul J. Christian de William T. Robeau, par acte passé pardevant Théodore O. Stark, anciennement notaire en cette ville, le 26 juin 1866.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
10 fév—10 17 24—3 10 15 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.
Bonne occasion pour un placement rémunératif.
Vente par le shérif d'une des plus belles propriétés de choix offerte cette saison
Vente de la propriété améliorée de valeur formant l'encoignure N. W. des rues St-Charles et Jackson; maintenant et depuis nombre d'années occupée par Chas Ballejo comme une grocerie de première classe et comme résidence.
Leopold Weil vs Mme Vve Delphine Philips et A. V. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 29,139—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y appartiennent et en font partie ou qui en dépendent, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré d'ilet borné par les rues St-Charles, Jackson, Carondelet et Joséphine, désignés par les numéros un, deux, trois et formant une portion de terre mesurant quatre vingt onze pieds onze pouces de façade rue ou avenue St Charles sur cent-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et de façade rue Jackson, le numéro un formant l'encoignure et, la profondeur sur la ligne qui le divise du terrain numéro quatre; quatre-vingt-cinq pieds cinq pouces sur la limite inférieure;
—AUSSI:—
Un terrain situé dans les mêmes district et carré, désigné par le numéro vingt-deux, mesurant vingt sept pieds dix pouces et six lignes de façade rue Jackson, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes à l'arrière.
Etant la même propriété qui fut acquise par feu Philip T Philips, en l'achat des successions de Alex. Philips et Rosina Philips, par acte exécuté pardevant John F. Coffey, notaire, le 7 juillet 1877, enregistré au bureau des Transferts, livre 110, fol. 192.
Et étant la même propriété que les deux défendeurs ont achetée de la succession de Philip T. Philips, No [illegible] du docket de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, conformément à un jugement les mettant en possession le 30 octobre 1888, enregistré au bureau des Transferts, livre 128, folio 533,
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
5 fév—5 12 19 26—5 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée de valeur sur l'avenue Louisiana, entre les rues Baronne et Dryades (la rue du fond étant Delachaise).
W. G. Smith vs Robert McKenzie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,736—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Quatre terrains avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, droits, etc., qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Baronne, Dryades et Delachaise, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4; les dits terrains se touchent. Les terrains un et deux mesurent, chacun, trente pieds de façade, avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4 ont, chacun, une façade semblable, avenue de la Louisiane, sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Acquis par le défendeur de la succession de Lionel C. Levy, par un acte devant Jean G. Eustis, notaire, le 12 avril 1886, Titres enregistrés au bureau des transferts livre 123, page 914.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27janv—fév. 3, 10, 17, 24—mars 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée connue comme le No 372 rue St-Charles.
H. Legendre & Co. vs Jacob Myers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 28,958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre situés dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Thalie, Naïades (maintenant St Charles,) Melpomène et Prytania, connus communément sous le nom de "Ilet Seghers." Les dits lots sont désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan numéroté 21 dans le livre des plans de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville. Ils se touchent et mesurent chacun 25 pieds 7 pouces de face à la rue St-Charles (autrefois Naïades,) sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine.
Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies et avantages qui en dépendent. Les dites bâtisses et améliorations constituent le No 372 rue St-Charles. Aussi les installations de gaz et autres qui sont dans la maison. Cette propriété a été achetée par le défendeur de M. Patrick Irwin par acte devant W. J. Castell, notaire de cette ville, le 18 décembre 1878.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
27 jan—27—fév 3 10 17 24—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mutual Loan and Building Company vs Jean Fournier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 28,437—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui appartiennent ou en dépendent en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le No dix-huit, de l'ilet No vingt-quatre, borné par les rues Ste-Anne, Miro, Orléans et Galvez, d'après un plan dressé par A. Castaing, le huit février 1859, déposé en l'étude de Philippe Lacoste, ancien notaire, en cette ville; le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond, soixante-dix-neuf pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur le côté vers la rue Miro et soixante dix-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de division qui le sépare du lot No dix-sept.
Etant la même propriété qui fut acquise par le défendeur du plaintif d'après acte passé pardevant John B. Legier, le 14 novembre 1888, enregistré dans le livre du bureau de transfert No [illegible] folio 547.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Propriété du Deuxième District Centralement située.

La maison de résidence avec devanture en briques, toiture en ardoises, portant le No municipal 146 de la rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne; et une autre maison-cottage en bois à l'arrière, dans la cour de laquelle il y a une douzaine de figuiers en rapport.

Egalement, un grand hangar rue Toulouse, qui peut être utile à un menuisier ou à un débitant de fruits, d'huîtres, de bois et de charbon ou de glace. La maison est en parfait état et est construite sur un terrain formant oté.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur. Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite:
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Toulouse, Bourgogne, Remparts, St-Louis, et mesurant (30) trente pieds de façade rue Toulouse, sur une profondeur de (150) cent cinquante pieds, plus ou moins.
Les améliorations consistent en une maison de résidence simple ayant trois chambres, un cottage simple en bois à l'arrière, ayant deux chambres et une galerie, auvent sur la devanture rue Toulouse, citerne, lieux d'aisance, etc.
Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la portion à crédit, s'il y en a, de un an payable en billets garantis par lien du vendeur et hypothèque portant 8 0/0 d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, ainsi que toutes les autres clauses usuelles de sécurité, transfert de la police d'assurance et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux du montant de l'adjudication. Toutes les taxes seront payées jusqu'au 1er janvier 1890; celles de 1890 seront payées par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 fév—1, 8, 15 mars.

La résidence et emplacement de commerce, à un l'est de l'Esplanade, pour cause de départ.

J. V. GOURDAIN, encanteur, office No 87 Bienville, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles—SAMEDI 8 mars—La désirable propriété en briques, coin nord des rues Royale et Hôpital; au rez de chaussée est un vaste magasin, dans les dépendances en briques, il y a trois chambres et trois cabinets, le tout très habitable. Pour les dimensions du terrain, voir le plan exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers comptant ou plus; la portion à crédit à un et deux ans, portant 8 0/0 d'intérêts, du jour de l'adjudication; l'acte de vente devant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur avec toutes les clauses usuelles et pénales en pareille vente; l'acquéreur devra transférer au vendeur une police d'assurance suffisante et solvable pour la garantie la portion à crédit, plus assumer les taxes de 1890.
Dix pour cent exigible au moment de l'adjudication.
19 fév—19,22,23,25—mars 1,4,8

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente positive de plusieurs biens de campagne avec une grande batture, anciennement l'habitation Du Ruau de Lacroix, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 9 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—Le SAMEDI, 1er mars 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74.

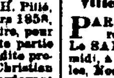

Une certaine habitation, située dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, ayant plus ou moins 56 arpents de face sur 40 arpents de profondeur, renfermé d'un côté par la propriété, anciennement appartenant à A. D. Kenck, actuellement Mad Couret et de l'autre côté par l'habitation de Viceor Réaud. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Aussi, une orangerie, de magnifiques chênes-verts et pecaniers. L'habitation sera vendue en lots à l'option des acquéreurs.
Pour plus de détails se référer au plan maintenant à la Bourse
Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date, avec toutes les clauses pénales d'usage. Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente, les taxes pour l'année 1890, ainsi que la mise en possession par le voyer.
Actes de vente pardevant James Fahey, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
16fév—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE
Placement attrayant.
Les magasins Nos 19 et 21 rue Bourbon entre les rues Canal et Douane, rapportant près de $2,200 par an.
Vente au comptant au plus haut enchérisseur.
Succession de Oliver Beirne.
No 26,140—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—
Les magasins en briques à trois étages, Nos 19 et 21 rue Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Canal et Douane.
Le terrain mesure 53 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 84 pieds et 3 1/2 pouces, entre lignes parallèles.
Cette propriété de choix est distribuée comme suit: 2 magasins au rez-de-chaussée et résidence au-dessus et sont loués à Mme A. Montardier, à raison de $182.50 par mois pendant 3 ans à partir du 1er octobre 1889.
Termes de vente—Comptant, l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera le paiement de toutes les taxes pendant l'année 1890.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Guyol Esq., notaire.
18 janv—18 25—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magasin de choix sur la batture faisant face au débarcadère des bateaux de la rue Canal.
No 9 rue Delta et No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, attenant aux établissements de MM. Conery, Leathers et Hoey et autres.
Vente à l'encan. A crédit.
Succession de Jesse K. Bell.
No 28,094.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 20 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan, la propriété de valeur ci-dessous décrite, à savoir—
Le magasin en briques à trois étages No 9 rue Delta et s'étendant à travers l'ilet, et le No 10 rue Front, entre Canal et Gravier, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 1 A, borné par les rues Canal, Gravier, Front et Delta. Le lot est désigné par le No 6 sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville en date du 21 mai 1866, déposé pour référence en l'étude de Wm J. Castell, ancien notaire, et mesure 25 pieds de face à la rue Delta, la même largeur et façade à la rue Front sur 137 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, devant être garanti par hypothèque spéciale, privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1890, et déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, Esq., notaire.
25 jan—25—fév 1 8 15 22—mars 1

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie par le présent que le 13me jour de février 1890, jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir—
Interdiction de Henry J. Francke—No 28,181—Division D.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Jno. F. C. Waldo, avocat pour le plaignant, E. N. Whittemore, avocat pour le défendeur. Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, et pour les raisons verbalement assignées par la cour la loi et les témoignages étant en faveur du pétitionnaire;
Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant le dit Henry J. Francke aliéné et d'être incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété et que conséquemment il soit et est par le présent interdit pour toutes fins et moyens. Il est de plus ordonné et décrété que les honoraires des médecins E. T. Shepard et S. R. Olliphant, experts médicaux, soient fixés à vingt cinq dollars chaque et que les honoraires de E. N. Whittemore, avocat du défendeur, soient fixés à trente-cinq dollars et que les dits honoraires soient taxés comme frais dans cette affaire et que tous les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 13 janvier 1890.
Jugement signé le 17 janvier 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge
En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 29ème jour du mois de janvier en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
31 janv—fév14—mars 1er

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.
Actions de valeur à l'encan.
A. Delvaille & Son et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs leurs créanciers.
No 28,800—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 28,800, en date du 15 février 1890, il sera vendu à l'encan, les actions de valeur qui suivent, à savoir:
Deux actions du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.
Cent vingt-cinq actions du fonds capital du Barra-Barra Mining Company du Tennessee.
Soixante-deux actions du fonds capital du New Orleans Elevated Railway Company.
Une action du World's Industrial and Cotton Centennial Exposition.
Conditions—Comptant avant le transfert.
16 fév—16 22 28—mars 1er

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de résidence attrayante et bien située.
Vastes terrains et environs de choix.
Encoignure de l'avenue Washington et de la rue Carondelet.
In re. George E. Foster vs. John F. Foster et als.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,847.
Pour effectuer un partage.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu positivement à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, rendu le 10 février 1890 et signé le 14 février 1890, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:
La résidence confortable à deux étages, en bois, bien située et avec vastes terrains, No 250 avenue Washington, encoignure de la rue Carondelet: ilet borné par l'avenue St Charles et la rue Conery; retirée de la banquette, ayant de larges et confortables galeries sur le devant et sur les côtés, double salons, salle à manger, cabinet à provisions, office et pièces de décharge pour domestiques, une cuisine au rez-de-chaussée, et six grandes chambres à coucher, chambre à bain, lieux d'aisance, etc. au premier; deux citernes, hangar à bois et à charbon etc. Les terrains sont très vastes, mesurant 90 pieds de face à l'avenue Washington, sur 117 pieds et 6 pouces de profondeur et de face à la rue Carondelet entre lignes parallèles, solidement paré, et arrangés en gazon, et magnifiquement ombragés, avec des pacaniers, magnolias, orangers, figuiers, pruniers japonais, et autres arbres en rapport, et ornés de plantes et fleurs rares. Les avenues Washington et St-Charles sont admirablement pavées et élégamment améliorées. On ne peut trouver un site plus désirable comme résidence. Il y a amplement de terrain pour des améliorations additionnelles.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
15fév—15 22—mars 1 8 15 22

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Chance pour les Laitiers.
Propriété vacante dans le Troisième District à l'encan.
Succession de Sebastian Pablo.
No 26,422.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—Bureau, 38 rue Royale.—Le SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, signé le 23 janvier 1890,
Il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir: 1° Quatorze lots de terre dans le faubourg Washington, troisième district de cette ville, désignés par les Nos 1 à 4 inclusivement et 17 à 26 inclusivement de l'ilet No 85 (maintenant l'ilet No 788) borné par les rues Clouet, Prosper, Louisa et Solidelle, sur un plan dressé par Pueyo et Cosnier, le 10 avril 1845, et déposé comme plan No 2 dans le livre de plans No 7, au bureau de A. Ducatel, notaire, et ayant les dimensions suivantes, à savoir: le No 1 a 42 pieds 11 pouces de face à la rue Clouet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et face à la rue Prosper, dont il forme l'encoignure. Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Clouet sur 170 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 4 a 38 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la dite rue Prosper sur 170 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le No 17 a 38 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Solidelle sur 170 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Les lots Nos 18 et 19 ont chacun 38 pieds 6 pouces de face à la rue Solidelle sur 170 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Et les lots 20 à 26 inclusivement mesurent, chacun, 42 pieds 6 pouces de face à la rue Clouet, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Le lot No 20 formant l'encoignure des rues Clouet et Solidelle.
2° Deux lots de terre situés dans le Faubourg Tremé, Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 15 et 16 de l'ilet No 61 (actuellement No 1515), compris entre les rues Brest, White, Abadie et Gessaga, sur un plan dressé par A d'Hémécourt, le 12 octobre 1847, et déposé au bureau de L. Hermann, ex notaire, les dits lots mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Brest, sur 100 pieds de profondeur.
Termes de la vente—Comptant; 10 pour cent payé comptant sur les lieux pour lier la vente. Les taxes de l'année courante, 1890, seront payées par l'acquéreur.
Acte de vente pardevant Jno. B. Legier, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er fév—1 15 22—mars 1 8

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente par le Shérif Civil d'une propriété améliorée de choix, connue comme le No. 270, rue Thalie, entre Baronne et Dryades.
Samuel Weil vs. Ferdinand Caspar.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,138—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Thalie, Dryades et Melpomène, désigné par le No dix, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, le 16 mars 1848, déposé au bureau de J. R. Beard, ex notaire public en cette ville, comme plan No 33; le dit lot mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Thalie, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant. Les bâtisses et améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 270 rue Thalie
Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de la veuve et les héritiers de John Sewell, d'après un acte passé pardevant James Fahey, notaire public, en cette ville le 27 février 1879.
Titre enregistré au Bureau des Aliénations dans le Livre 110, folio 729.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 24—mars 3 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée coin des rues Première et Liberté, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Deuxième et St-George.
Geo. A. Koepke vs. Mme Edward Moher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,084 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Deuxième, St-André maintenant Liberté et St-George, désigné comme lot No Dix-huit sur un plan par Ferguson architecte, daté le 7 janvier 1859 et déposé au bureau de J. F. Coffey, notaire, comme plan No 34; le dit lot forme le coin des rues Première et Liberté et mesure trente pieds de face à la rue Première sur une profondeur et façade à la rue Liberté de cent pieds.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges y appartenant.
Etant le même lot de terre que la défenderesse a acquis par achat de John Albert Fitzpatrick d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 1er juillet 1873.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 fév—3, 10, 17, 24, mars 3, 8.

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

Etat de la Louisiane vs Samuel S. Coming et Nicholas Arthurs.
Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,570.

EN VERTU d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour Criminelle de District, Section B, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 8 mars 1890, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:
Dix-neuf certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Alexandria, St-Claude et Mathilde, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf de l'ilet numéro trois cent quarante huit, sur un plan de Louis H. Pilié, daté le 10 novembre 1874.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
GAB. VILLERE, Shérif Criminel.
31 janv—31—fév 3 10 17 24—mars 3 8

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Pour Effectuer un Partage.
Propriété Améliorée de Choix
RUE GRAVIER, PRES CLAIBORNE.
In re Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll, vs A. D. Driscoll et als.
No 26,952—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1890 et signé le 17 janvier 1890 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 26,952, dans l'affaire de Mme Margaret Pickett, veuve de Daniel Driscoll versus A. D. Driscoll et als, il sera vendu à l'encan, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Clara, Gravier et Magnolia, désigné par le No 6 sur un plan dressé par C. A. Hédin, ingénieur civil, conformément au dit plan, le lot mesure 28 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 136 pieds 2 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par le No 365 de la rue Gravier et consistent en une jolie et confortable résidence en bois subdivisée en deux étages, couverte en ardoises, avec galerie devant et de côté, une bonne maison en bois à un étage (3 chambres) dans le fond, 2 cuves, la cour en partie pavée, etc., un bon placement d'argent, et commandera toujours un bon loyer.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété portant intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, etc.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jno. Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Syndic.
Propriété de choix du Deuxième District.
Résidence rue Royale.
A. Delvaille & fils et A Delvaille et Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers.
No 28,900—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un arrêt de l'hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division E, Dossier No 28,800, en date du 15 février 1890, dans l'affaire de A. Delvaille & fils et A. Delvaille et Emile J. Delvaille contre leurs créanciers, il sera vendu à l'enchère publique, savoir:
Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, située dans le Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Royale, Chartres, St-Philippe et Dumaine, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent la belle et vaste maison de résidence en briques à deux étages et avec mansarde, portant le No 226 de la rue Royale. Cette splendide propriété est de plus confortablement subdivisée, ayant de grands et beaux salons, salle à manger richement décorée, manteau de cheminée en marbre blanc, etc. Aux étages supérieurs il y a des chambres à coucher grandes et bien aérées, cabinets, chambre à bain, etc., cour pavée et tout à fait une des maisons de résidence des mieux choisies du Deuxième District.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant Charles J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 fév—16 22—1 8 15 22 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée de valeur rue Septième, près la rue Magasins.
Succession de C. G. Grappendorf.
No 28,932—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan—
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Septième, Magasin, Camp et Sixième désigné comme lot No 22 sur un plan fait par B. F. Nichols, voyer, daté du 14 décembre 1846, le dit lot mesure 34 pieds 9 pouces de face à la rue Septième sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds.
Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, retirée de la rue; hangar en bois sur le devant, etc., et connu comme le No 175 rue Septième.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au vendeur. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
17 janv—17 25—1 8 15 22 fév—1 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de choix dans le Premier District, près du Marché Claiborne.
Succession de George Bairnsfather.
No 27,526—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 27 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir—
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Claiborne, Gravier et Willow ou Ste Adeline, désigné par le No 5, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 21 octobre 1867, déposé en l'étude de J. Augustin, notaire, et mesurant 27 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 1[illegible]0 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations sont connues par le No 372 rue Commune et consistent en une maison en bois à un étage, jolie et bien bâtie, subdivisée et occupée par une pharmacie et tenue par Henry Greff.
Les améliorations du fond sont une grande bâtisse à deux étages subdivisée comme résidence.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un ou deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur en billets portant intérêt, à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, assurance et les clauses usuelles de garantie, etc.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
1er fév—1er 8 15 22—mars 1er 8

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un joli cottage comme demeure, rue Moralès, près des Champs-Elysées.
Quatorze actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.
Succession de Antonio Canet et épouse.
No 28,252—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1890, il sera vendu, à l'encan—
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Moralès, Urquhart, Français et Champs Elysées, mesurant, à la mesure, américaine, 30 pieds de face à la rue Moralès sur une profondeur de 60 pieds, mesure française. Les améliorations, connues comme le No 497 rue Moralès, comprennent un joli cottage en bois, cuisine dans le fond, hangar, citerne, etc, bonne entrée pour voiture. Bonne occasion pour des personnes ayant peu de moyens.
Quatorze actions du fonds capital du Merchants' Mutual Insurance Company.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
19 jan—19—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.
POUR OPERER UN PARTAGE,
Les maisons de résidence, double, de choix, en bois et à deux étages, 102 et 104 rue Félicité.
In re Mme Marie Harvey vs. Harry Harvey et als.
Nos 20,017 et 19,529 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu le 12 juin 1889 et signé le 21 juin 1889, par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division "E", il sera vendu à l'encan, pour opérer un partage, la propriété suivante, savoir:
Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré d'ilet borné par les rues Félicité, Ste Marie, Laurel et Annonciation, mesurant, au pied américain, 36 pieds de façade rue Félicité, sur 161 pieds 9 pouces plus ou moins, sur la ligne la plus rapprochée de la rue Annonciation, et 160 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Laurel, le tout, plus ou moins, formé du terrain No 12 et d'une portion du terrain 13 étant 9 pieds de façade rue Félicité, No 12 et une partie des terrains Nos 7 et 8 comme c'est indiqué sur un plan annexé à un acte d'Albert Depassau à Seargant P[illegible] passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire, le 3 mai 1855. Les améliorations consistent en une vaste maison de résidence double, en bois, commode et bien construite, désignée par les Nos 102 et 104 rue Félicité
Conditions de la vente—Un tiers comptant et le reste payable à crédit en un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement final. Les billets seront divisés en coupons à la convenance des parties intéressées. Les améliorations devront être assurées aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur, etc.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Bernard Titche, notaire.
Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
1 fév—1 8 15 22—1 8 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Avantageusement situés.
Propriétés améliorées et vacantes dans le Deuxième, Troisième et Sixième Districts.
No 261 rue Bourbon, entre Hôpital et Ursulines, une élégante résidence en briques, se louant $30 par mois.
Rue Chestnut, entre l'avenue Napoléon et Iéna, joli cottage élevé retiré de la rue, avec de grands terrains, se louant $20 par mois.
Terrains vacants rue Douane, Promenade Carondelet, rue Derbigny et l'avenue Hagan.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, les propriétés ci-dessus. Voir les plans à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, datés du jour de vente, portant hypothèque spéciale et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et toutes les autres clauses contenues dans les actes de ventes. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1890 en sus du prix de l'adjudication et devant déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication avec les encanteurs pour lier la vente.
Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 fév—22 24—1er mars à date

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés améliorées de grande valeur dans le troisième district.
Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Français—Maison double à deux étages.
No 402 rue des Remparts, entre Bagatelle et St-Antoine—Un cottage en bois à un étage.
Succession de Frederick Gast.
No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 février 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite:
1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Remparts, Union, Français et St. Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts sur 120 pieds de profondeur.
Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.
2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et St-Antoine mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur.
Les améliorations consistent en une maison en bois contenant 4 chambres et 3 cabinets et aussi une maison dans le fond contenant 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, cour pavée en briques, porte cochère, etc., connue par le No 402 rue des Remparts.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en sus du prix de la vente.
Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 fév—22—mars 1 8 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Victoire Tio, veuve de Dorestan Brustié.
No 28,965—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 mars 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1890, pour le compte de la dite succession:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné comme le No 1 dans l'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Johnson et Galvez, mesurant 19 pieds 11 pouces de face à la rue Orléans, sur une profondeur de 78 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Johnson, et formant l'encoignure.
Conditions—Comptant à l'adjudication.
Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
8 fév—8 15 22—mars 1 8 15

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
L'élégante résidence en briques de feu capitaine Jesse K. Bell,
Au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Quatrième.
Vente par ordre de la Cour.
A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 22 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté du 10 février 1890, Dossier No 28,094, pour le compte de la succession de Jesse K. Bell, décédé, il sera vendu à l'encan—
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue St-Charles et les rues Quatrième, Prytania et Washington. Le dit terrain mesure 60 pieds de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur de [illegible] pieds à la rue Quatrième, [illegible] en mesure américaine, conformément à un plan qui peut être vu à la Bourse de l'Encan.
Les améliorations consistent en une élégante résidence en briques à quatre étages, achevée élégamment et avec tout ce qui est à l'intérieur, et subdivisée pour l'accommodation d'une grande famille, avec tous les conforts et avantages modernes, manteaux de cheminées en marbre, lustres de gaz, etc., partout. Il y a une remise et écurie en briques à deux étages, avec tous les accessoires voulus et nécessaires, jolie façade, jardin sur le côté et en arrière avec arbres fruitiers et autres, citerne, etc.
Le tout loué à long bail jusqu'au 1er avril 1890, à M. Albert R. Shattuck, au prix nominal de $175 par mois.
Le local peut être visité avec une carte des encanteurs.
Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité, du jour de vente. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son enchère, et déposant 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16fév—16 23—mars 2 9 16 2[illegible]

A CARROLLTON.

Un joli cottage en bois avec quatre lots de terre.
Coin des rues Troisième et Burdette.
Succession de Catharine Dillon, décédée.
A l'encan, Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet — Le SAMEDI, 8 mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 3 février 1890, Dossier No 28 796, pour compte de la succession de Catharine Dillon, décédée, il sera vendu à l'encan:
Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville [Carrollton] dans l'ilet No 123, borné par les rues Burdette, Adams, Troisième et Zimple, qui sont désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 et contigus l'un à l'autre, et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.
Le lot No 1 formant le coin des rues Burdette et Troisième.
Les améliorations comprennent un cottage en bois, connu comme le No 131 rue Burdette, ayant 4 chambres, 2 chambres dans la cour; la maison est bien tapissée, la cour pavée, a des fleurs et arbres fruitiers, citerne, etc.
Termes et conditions—Comptant en passant le titre, 10 0/0 payé comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant les taxes de 1890 en outre de son adjudication.
Acte de vente pardevant Hewes T. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 fév—6 9 16 23—2 8 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un carré de terre de valeur dans le Sixième District.
Dans l'affaire de Pierre Godefroy Bouny, un mineur.
A des conditions faciles—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 23 janvier 1890, Dossier No 28,8[illegible], dans l'affaire du mineur, Pierre Godefroy Rosalina Bouny, il sera vendu à l'encan—
Un certain carré d'ilet, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 57, borné par les rues Broadway, Chestnut, Félicité et Louise, et ayant vingt terrains qui mesurent ensemble 300 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Chestnut et 240 pieds de façade sur chacune des rues Félicité et Louise.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un an et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de la vente, avec le privilège spécial et lien du vendeur ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 en sus de son enchère.
L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 janv—29 16 23 fév—1er mars

COMMENT!

Ne savez-vous pas que le remède qui guérit la teigne, composé par J. Grossman ne renferme que des substances végétales indigènes. Il nettoie le cuir chevelu, embellit les cheveux et les empêche de tomber.

C'est un excellent tonique et un parfait préservatif contre la calvitie.

$1.00 seulement le flacon. En vente dans toutes les pharmacies et dans tous les magasins de variétés de la ville.
Dépôt, 162 1/2 rue du Canal.
9 fév—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magasin en briques de valeur, No 53 rue Tchoupitoulas entre Natchez et Poydras.
Propriété de batture de valeur.
Huit lots de terre de choix, rues Tchoupitoulas et Water entre Washington et Sixième.
Deux lots de terre de choix, coin des rues Tchoupitoulas, Water et Soraparu.
La résidence en bois à deux étages, 342 rue Dauphine immédiatement après la rue Esplanade.
Un grand morceau de terre pour jardin, en arrière de la propriété ci-dessus.
Dans l'affaire de
Andres Molinary vs Mme Lois Fatjo, femme de James A. Planchard et son mari et als.
Vente pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 8 mars 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 21 janvier 1890 et signé le 27 janvier 1890, Dossier No 28 759 dans l'affaire de Andres Molinary vs Mme Lois Fatjo, femme de James P. Planchard et son mari et als. aussi un autre ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la même cour Division C, daté le 3 février 1890, Dossier No 27,8[illegible]0, la succession de Domingo Fatjo, en faveur des mineurs Lilly et Arthur Fatjo, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

QUATRIEME DISTRICT.

Rues Tchoupitoulas et Water, entre les rues Washington et Sixième.

1° Huit lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin Public, les rues Water, Sixième, Washington et Tchoupitoulas, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Les lots Nos 1, 2, 3 et 4 font face à la rue Water et les lots Nos 5, 6, 7 et 8, qui se trouvent en arrière, font face à la rue Tchoupitoulas, lesquels dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit:
Le lot No 1 mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Washington, et 82 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot No 2. Le lot No 2 mesure 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1, et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 3.
Le lot No 3 mesure 23 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 4 et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2. Le lot No 4 mesure 23 pieds 3 pouces et 6 lignes de face au Chemin Public ou à la rue Water, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 3 et 81 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Sixième. Le lot No 5 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 81 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Sixième et 81 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 6.
Le lot No 6 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 81 pieds 6 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 5 et 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 7. Le lot No 7 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur 82 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 6 et 82 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 8. Le lot No 8 mesure 23 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Tchoupitoulas, 23 pieds 2 pouces et 3 lignes de large dans le fond, sur 82 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7 et 82 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Washington.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un magasin en bois, devanture en briques, couverte de fer corrugated, rue Tchoupitoulas, un cottage en bois faisant face rue Water; le tout sert d'entrepôt de charbon, etc., et forme un bloc unique pour y bâtir pour une fabrique [illegible]

Coin des rues Tchoupitoulas, Water et Soraparu.

2° Deux terrains ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, etc., situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Water, Soraparu et Première, désignés par les Nos 5 ou 12 et 6 ou 13, ils se touchent et mesurent:
Le terrain No 6 ou 13 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Soraparu, et mesure 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 5 pouces et 6 lignes de face rue Water, sur une profondeur de 89 pieds [illegible] sur la ligne de côté le plus rapprochée du terrain No 5 ou 12.
Le terrain No 5 ou 12 a 23 pieds 2 pouces de façade rue Tchoupitoulas; 31 pieds 7 lignes de face rue Water, sur une profondeur de 90 pieds 1 pouce et 1 ligne entre le terrain No 6 ou 13, et 88 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne le plus rapprochée de la rue Première.

Magasin en briques à trois étages No 53 rue Tchoupitoulas, entre Natchez et Poydras.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Magazine, Natchez et Poydras, désigné comme le terrain No 12 et mesurant 21 pieds 3 pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine.
Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages solidement construit avec fenêtres à l'épreuve du feu, colonnes en fer, corniches en granit, en parfait état.

DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Une maison de résidence en bois à deux étages No 342 rue Dauphine, près Esplanade.

4° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Dauphine (ci-devant Grandshommes) et Bourbon (ci-devant Bagatelle) désigné par la lettre A et mesurant 29 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois à deux étages, bien construite avec dépendance à deux étages, portant le No 342 de la rue Dauphine, et a 10 ou 12 chambres, installations à gaz partout, citerne, auvent, etc.

Vastes terrains vus à l'arrière.

5° Un morceau de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré précédemment décrits, désigné par la lettre B, et mesurant 44 pieds du côté de et parallèle à la rue Dauphine, sur une profondeur d'environ 65 pieds, 4 pouces, le tout plus ou moins, [illegible] mesure américaine. Ce terrain est au centre d'un carré, il est tracé en platebandes et est à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite; aussi derrière les maisons de résidence des juges Lavillebeuvre, de l'Hon. Chs. F. Claiborne, de M. Jules Tayes et d'autres messieurs connus, et est une excellente terre pour jardin ou lieu de récréation.
Toutes ces mesures sont plus ou moins exactes et sont d'après des plans que l'on verra sur les lieux de la vente.
Conditions—Pour l'intérêt de deux mineurs, Lillie et Arthur Fatjo, soit deux septièmes (2/7) de la moitié indivise de toute la propriété, à des échéances de un et deux ans de crédit, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, hypothèque spéciale avec privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité, plus de comptant requis; et pour le reste de la propriété un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente et toutes les autres clauses de sécurité. Tous les billets de crédit seront divisés en coupons à la convenance des personnes intéressées. Les différents acquéreurs assumeront les taxes de 1890 en outre de leurs enchères et feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.
Les actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais des acquéreurs.
8 fév—8 9 16 2[illegible]—mars 2 8.

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE CONTI, 84.
Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er janvier 1890
Liste de publications.

Arramton-Clos, Pierre	Guillet Fulgence
Abadie	Girard
Barbezat, Jean Elisée (ses héritiers)	Gurlie, Claude [illegible]
Bolt, Louis	Houdet, Lucien
Castois, L	Lajonnes et Justine
Cayet, Jacques	Laporte Antoine
Chartre, Lucien	Le Maire, Pierre Louis et Raymond
Dallon Jean	Lepas, Henry (époux)
Dauzat, Brochard, (époux)	Marchadié, Eugène
De la Touche, Victor Armand	Hermann, Jean (époux)
Dupuy, Félix	Paragné, [illegible] Jean
Elisal[illegible]	Reingart, Benjamin
Fauchat, Lucien	Renaud, Hippolyte
Fav[illegible]	Jean Paul
Francès, Romain	Sabatier Jenty
Francolchi, Jean-Baptiste	Schwartz, François Joseph
Ferrando	Villette, Anatole Florent
Gaillot François	

LETTRES.

Callen, Mathilde de Gaippeville	Dambielle, Pascal
	Mlle Gauthier Irma
Langlois Alexandre	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans l'administration des documents [illegible] les personnes qui ont à soumettre à leur visa des actes dressés en Louisiane, [illegible] par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er janvier 1890.
Le Consul,
PAUL BRUWAERT.